



n° 4
Décembre 2022



Cher(e) Charnizéen(ne),

Que s'est-il passé dans notre Commune cette année ?

2022... Un hiver marqué par les contraintes du virus de la Covid19 et le début de la guerre en Ukraine. Un printemps orageux et grêlé, un été caniculaire, l'été indien cet automne avec la poursuite de la guerre en Ukraine et ses conséquences qui se traduisent par une forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières.... Un nouvel hiver est arrivé avec la sobriété énergétique.... Mais restons optimistes !!!

Merci au Comité des Fêtes et aux associations communales qui, au cours de cette année, nous ont permis de profiter de moments festifs par la reprise des manifestations.

Commission Communication - Information

Pourquoi pas de Gazette en juillet ?

Le Conseil Municipal a dû absorber en quelques mois trois projets éoliens ! Un travail de longue haleine qu'il nous a fallu étudier, analyser et rendre compte aux porteurs de projets (synthésés au chapitre Commission « Énergies Renouvelables »).

Pourquoi pas de bulletin municipal 2021 ?

Problème interne à la Mairie, le Bulletin 2021-2022 vous sera distribué courant janvier prochain. La commission souhaite reprendre en main sa conception et sa diffusion pour 2023.

Pourquoi plus de comptes rendus sommaires des séances du Conseil municipal ?

(Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales - Ordonnance du 7 octobre 2021)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/publicite-et-entree-en-vigueur-des-actes-des-collectivites-locales>

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation est le mode de publicité des actes des collectivités territoriales. Jusqu'au 30 juin 2022, à titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants avaient la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité applicable à compter du 1^{er} juillet : affichage, ou publication sur support papier, ou publication électronique. Faute de délibération en amont, la réforme a donc été appliquée à compter de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2022.

Depuis la réforme, seuls les délibérés doivent être affichés dans le délai de 8 jours aux lieux habituels : vitrines d'affichage ou/et hall de la mairie.

Réuni le 15 novembre 2022 et constatant que cette réforme pénalise l'information aux administré(e)s, le Conseil municipal a demandé que le sujet soit de nouveau à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Les procès-verbaux provisoires des Conseils du 05 juillet, 6 Septembre et 11 octobre 2022 sont consultables sur le site de la mairie : <https://www.charnizay37.fr/comptes-rendus-du-conseil-article-2-0-54.html>

Retour sur notre enquête « Moyens de communications municipaux » proposée dans la Gazette n° 3

Impossible de vous fournir une synthèse des retours, nous ne comptabilisons qu'une dizaine seulement de questionnaires reçus.

Cependant nous constatons que la page Facebook rencontre un net succès par rapport au site internet mis à jour régulièrement. Il contient des documents qu'il nous est impossible de publier sur Facebook, que nous vous invitons à la consulter de façon régulière pour votre parfaite information.

Commission Cadre de Vie

(Développement des activités économiques et touristiques)

Bar-Restaurant

Deux projets de reprise du Bar Restaurant ont été proposés conjointement par messieurs

- Mathieu MUSNIER (Makan Kakis à Preuilly-sur-Claise)
- Sylvain LEGEAIS (La Croisée des Terroirs à Charnizay).

Seul celui de « Bar-Épicerie » de Sylvain LEGEAIS a été retenu :

- aménagement de la salle du restaurant en épicerie de produits locaux avec extension aux produits frais,
- le Bar conservé : vins et bières locaux, alcools forts (licence IV), petites restaurations rapides seront proposés

les amplitudes horaires seront à définir en fonction de l'autre activité « Marché » de M. LEGEAIS.

La commission l'accompagnera dans son projet, notamment concernant les travaux à réaliser, pour une ouverture prévue au printemps 2023. Des travaux de rénovation du logement attenant au bar-restaurant seront également à réaliser avant toute location.

École

Les travaux de réparation de la toiture de l'école seront effectués, au printemps 2023, pendant les vacances scolaires. En attente de devis actualisés l'achat de jeux d'extérieur, budgétisé à hauteur de 8 842 €, est reporté sur les investissements 2023.

L'inauguration de la décoration du mur extérieur d'enceinte de la cour de l'école, réalisée par les élèves, est prévue le 11 mars 2023 à l'occasion du traditionnel Carnaval du RPI Charnizay/St-Flovier.

Un panneau coloré « École de Charnizay » réalisé gracieusement par Pénélope et Ulrich HANAN-DAHMEN, artiste-peintre américaine et célèbre scientifique, dans le style de ceux confectionnés pour la Bibliothèque, sera apposé à l'extérieur du préau côté route.

Le château féodal

En état de ruine en plein cœur du village, les Charnizéen(ne)s souhaitent maintenir la mémoire de cette maison de Maître. Une commission de travail va être constituée pour reprendre les premières études déjà menées (coût/utilisation).

Mairie

Un devis sera demandé pour la rénovation des inscriptions « Liberté, Égalité, Fraternité » et « Mairie » dont la couleur s'est estompée au fil du temps.

Extension des vestiaires du stade

Une pré-demande de subvention, au titre de la DETR, avait été engagée pour la réalisation de cette extension dont les travaux étaient alors estimés à 19 635 € suivant devis présentés début 2022. Sous-estimée, cette opération serait actualisée à 40 000 € environ, reportée sur les investissements 2023. La commission Bâtiments-Cadre de Vie étudiera de plus près le dossier.

Panneaux indicateurs

Toute personne, accueillant du public dans le cadre de son activité professionnelle (producteur, commerçant, artisan, hébergeur), intéressée par un panneau signalétique est invitée à se faire connaître auprès de Jean-Paul BOTTIER (jean-paul.bottier@orange.fr).

Arches d'entrée du bourg

Elles seront installées, aux entrées Sud et Nord de la commune, après obtention des autorisation et permission de voirie du Conseil départemental.

Coût des arches, jardinières et bancs pour le plan d'eau : 3 315,26 € TTC (SAS Techni Contact).

Plan d'eau

Le curage et l'empierrement ont été réalisés, par l'entreprise Charly NOUVEAU (Betz-Le-Château) pour le montant total de 25 573,80 € TTC. Le plan d'eau, dont l'empoissonnement est envisagé, ne pourra être alimenté en eau que lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Les tables et les bancs seront installés au printemps prochain, créant ainsi un endroit convivial où Charnizéen(ne)s et vacanciers pourront y passer de bons moments aux beaux jours.

Commission Voirie

49 080.84 € TTC, c'est le coût total des travaux de voirie exécutés en 2022, par l'entreprise STPE GROUPE VERNAT

- reprofilage et gravillonnage à « Fontaubourg », « L'Augerie » et « Fougereau »,
- purge de chaussée à « La Blinière ».

Merci à Denis RAGUIN, Guy et Alain BARDON, Sébastien DETEMMERMAN et Cyril FLON pour l'aide qu'ils ont apportée en assurant l'évacuation et le transport des terres issues de la purge.

Eaux pluviales

Réalisés par l'entreprise SAS MOREAU TERRASSEMENT TP (La Chapelle Blanche St-Martin) à « Asnières », ces travaux (7 877.40 € TTC) consistaient à capter les eaux de ruissellement venant des champs par le CR n°2 et traversant le lieu-dit en surface, pour les canaliser jusqu'au fossé de la RD n°514 (dite de « Rouenceau » à « Saint Michel »).

Les travaux d'entretien courant (enrobé, fauchage des accotements, curage des fossés...) sont assurés en régie par Nicolas, Gilles et Christophe tout au long de l'année. Merci à eux.

Commission Finances

Un premier point a été fait sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2022 :

Fonctionnement	Budgétisé	Réalisé au 31 octobre 2022
Dépenses	466 567.00 €	341 847.22 €
Recettes	466 567.00 €	408 524.87 €

En dépenses, quelques postes devront être analysés avant le vote du Budget 2023 : électricité (salle de spectacles), téléphonie, photocopieurs mairie et école en leasing entre autres.

En recettes, des remboursements sur rémunération de personnel et des dotations à recevoir avant la clôture de l'exercice 2022.

Investissement	Budgétisé	Réalisé au 31 octobre 2022
Dépenses	241 472.44 €	200 308.27 €
Recettes	241 472.44 €	138 515.67 €

En dépenses, des investissements reportés au Budget 2023 : achat de jeux d'extérieur pour l'école, extension des vestiaires du stade, sentiers pédestres.

Des recettes attendues : DETR/10 235 € (cour et préau de l'école), amende de police/600 €, FCTVA/30 000 €, FDSR/33 992 €. Un emprunt d'équilibre/35 590,73 € non contracté à ce jour.

Commission Énergies Renouvelables

	Porteur de projet	Enquête publique	Avis des commissaires enquêteurs	Décision préfectorale
Le Chaiseau 7 éoliennes	Windfees	du 17 février au 18 mars 2022	Avis défavorable le 22 avril 2022	Refus le 18 juillet 2022
Gros Chillou 7 éoliennes	Windfees	du 09 juin au 08 juillet 2022	Avis défavorable le 03 août 2022	Prorogation de l'instruction de 4 mois le 03 novembre 2022
Charnizay Nord « Saint-Miche » 4 éoliennes	Eurocape	du 15 septembre au 15 octobre 2022	Avis favorable le 14 novembre 2022	En attente

L'intégralité des dossiers est consultable sur le site internet de la mairie :
<https://www.charnizay37.fr/eolien-article-2-0-116.html>

Les trois projets ont reçu un avis défavorable du Conseil Municipal

Commission Conseil d'École

Rentrée scolaire 2022-2023 RPI Charnizay / St-Flovier		Nombre d'élèves							
		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Charnizay	Mme GUERTIN	11	16						
Charnizay	Mme DUBOIS Directrice			7	8				
St-Flovier	Mme FILIPPINI					8	7		
St-Flovier	M. BESNARD - Directeur							9	11
77 élèves au total		27		15		15		20	

Pour l'année 2023-2024 Mme DUBOIS réitère sa demande de mise à sa disposition, à compter de septembre 2023, de Mme BERGE (2^{ème} poste ATSEM 10/35^{ème}) 3 matinées par semaine scolaire, dont la présence sera indispensable pour les apprentissages fondamentaux de lecture, de gestes d'écriture, les ateliers mathématiques des 16 élèves de Grande Section. Les après-midis étant réservés au sport, à la musique, à la bibliothèque, ces temps d'école ne nécessitent pas l'accompagnement d'une ATSEM (*présente depuis plusieurs années le lundi matin, le mardi et le vendredi après-midi*).

Une solution reste à trouver pour palier au remplacement de Mme BERGE en charge de l'Agence Postale Communale (15/35^{ème}), afin de ne pas occasionner de frais supplémentaires de personnel.

Commission Séniors

Conscients de la présence, voire la recrudescence, du Covid19, ses membres avaient proposé de ne pas organiser le repas de Noël des aînés et de privilégier la distribution de colis gourmands aux personnes de 75 ans et plus. Finalement les festivités auront bien lieu le 18 décembre prochain à la petite salle des fêtes. Toutes les personnes éligibles ont été contactées individuellement. Des colis seront distribués le 23 décembre à celles et ceux qui ne pourront pas venir au repas.

Commission Associations

Le 05 décembre dernier les associations communales ont été invitées à se réunir pour inscrire au calendrier des fêtes 2023 leurs prochaines manifestations.

Informations diverses

Application CIVOX

Relance a été faite au prestataire pour la mise en place de cette application qui permet de tenir informés, en temps réel, les administrés de l'actualité au quotidien et de les alerter en cas de risques majeurs.

Cette solution gratuite pour les habitants, sans collecte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses administrés.



Charnizay – Tél. 02.47.94.53.00

Du 1^{er} au 31 décembre, votre agence sera ouverte :

- le mardi 20/12 uniquement,
- les mercredis (excepté le 28/12),
- les jeudis,
- les vendredis
- et samedis

de 09 heures à 12 heures



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Dégrèvement d'impôts directs – Pertes de récoltes - Grêle 04 juin 2022
Avis aux contribuables

Les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en mairie de Charnizay, aux jours et heures d'ouverture au public : jeudi, vendredi et samedi de 09 h à 12 h.



Toutes les informations relatives aux aides aux entreprises pour faire face aux hausses des prix de l'électricité et du gaz :
- un simulateur a été mis en place sur le site : [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) [<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite>] qui permet désormais de savoir précisément quelles aides pourront être demandées à partir d'informations basiques ;
- les « pas à pas » également disponibles pour les guider dans [le dépôt de la demande d'aide](https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite) [<https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>] ou dans le remplissage de la feuille de calcul [<https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite-documents-pour-la-periode-septembre-octobre-2022>].



Le Conseil municipal soucieux de la maîtrise des consommations d'énergies a décidé, lors de sa séance du 15 novembre 2022, la réduction nocturne de l'éclairage public de 21 heures à 06 h 30.

La mesure de limitation du fonctionnement, compatible avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes, entrera en vigueur dès que les horloges auront été programmées par le SPIE (Loches).

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Rappel

Animaux errants

L'article L.211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou à des chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L.2212-1 et L.2212-2 du CGCT) et spéciale que lui confère le Code rural (art. L.211-22)

Le maire peut prendre un arrêté interdisant la divagation des animaux, enjoignant aux propriétaires de tenir leur animal en laisse, les avertissant que tout chien ou chat errant trouvé sur la voie publique pourra être capturé et conduit à la fourrière.

Les animaux sont gardés pendant un délai de huit jours ouvrés. Lorsque les chiens et chats accueillis sont identifiés (puce, tatouage, collier identifiant le maître) le gestionnaire de la fourrière prévient le propriétaire. Si celui-ci vient chercher l'animal dans le délai, il lui est restitué après paiement des frais de fourrière et éventuellement d'identification.

Non réclamés au-delà de huit jours, les animaux sont considérés abandonnés. Le gestionnaire de la fourrière peut :

- garder les animaux dans la limite de sa capacité d'accueil,
- les céder à titre gratuit à un refuge ou à une association après avis d'un vétérinaire,
- ou les faire euthanasier si ce dernier en constate la nécessité.



**Murs fissurés, sols craquelés, fenêtres déformées...
De très nombreuses maisons ont pâti d'un été chaud et sans pluie.
Sous l'effet de la sécheresse, l'argile se rétracte et les maisons "travaillent".**

Que faire si vous avez constaté de tels désordres ?

**Se faire connaître en mairie par courrier déposé à la mairie
avant le 28 décembre 2022, les désordres auxquels on est confronté (photos à l'appui).**

Contactez son assureur pour lui signifier les dégâts relevés chez soi.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

C'est la commune qui formule la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Une commission interministérielle juge de l'opportunité de la classer, ou non, en état de catastrophe naturelle.

Dès parution au Journal Officiel de l'arrêté, la préfecture prévient le maire qui en informe les administrés. Après publication de l'arrêté au Journal Officiel, le sinistré a 10 jours pour déclarer les dommages à son assureur.

L'assureur mandate alors un expert qui constatera les dégâts, et qui qualifiera le lien entre les dommages et le phénomène climatique. Ne surtout pas faire procéder aux réparations avant le passage de l'expert !!!

Déploiement de la fibre

Une première phase de travaux a permis aux Charnizéen(ne)s de se raccorder à la fibre dès le 21 juin 2022. Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site : <https://www.valdeloirefibre.fr/#/>

Téléphonie mobile 4G

La mise en service de l'antenne-relais mobile 4G, située « Les Prés du Pont » est effective depuis fin août. Elle couvre une partie du territoire de Charnizay, notamment le bourg et, pour des questions techniques elle ne pouvait pas être installée dans un autre endroit.

L'Est de la commune et de petites parties du Sud-Ouest bénéficient d'une couverture en extérieur de par la proximité des antennes d'Obterre, du Petit-Pressigny et de Preuilly-sur-Claise.

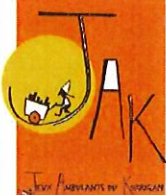
Si vous ne constatez pas d'amélioration de réception, petite astuce : parfois il suffit juste d'éteindre et de rallumer son portable ou de le mettre en mode avion et de repasser en mode normal.

Bienvenue à 2 nouvelles entreprises !



Réparation électroménager et hi-fi
(hors micro-ondes, informatique et téléphones mobiles)
CHARNIZAY et alentours

☎ 07. 87.53.76.87 ✉ fmelectro37@gmail.com
Du lundi au samedi matin
Siren : 920 514 445
Florian MENANTEAU - Charnizay



LA TÊTE DANS LES JEUX,
LES PIEDS SOUS LA TABLE !
où VOUS VOULEZ
QUAND VOUS VOULEZ !

PROMO "SÉRIEUSEMENT JOUEUR"
Selon le résultat de
votre lancé de dé :
remise de 1 à 10%

JAK revient prochainement avec ...

DÉCOUVERTE JEUX DE SOCIÉTÉ	JEUX DE PISTE	MODELISME
INITIATION JEUX DE RÔLES	ATELIERS ENQUÊTES	TROLLBALL

LOCATION GRANDS JEUX EN BOIS

"WARGAME" (JEUX MINIATURES)

Morgan HIVERT
Charnizay

JEUX AMBULANTS DU KORRIGAN

06-80-00-94-79 ☎ Jak@caramail.com
📷 📱 jakjeuxambulantsdukorrigan

À BIENTÔT

Imprimé sur papier recyclé



CHARNIZAY (I.-et-L.) — La Ferme
(ancien Château féodal)

Le château féodal hier...



... et aujourd'hui



Marché de Noël



Château de Charnizay

Samedi 17 décembre

10h30 - 19h30

Producteurs, créateurs, artisans
Gourmandises et cadeaux de Noël

15h - Contes d'ici et de là-bas
à partir de 6 ans



VENEZ FAIRE DÉCORER À VOS ENFANTS
UNE ÉTOILE EN CÉRAMIQUE POUR NOËL

Une petite boîte sera mise à votre disposition pour participation à la cuisson !

NOËL AUX ATELIERS STEFF&STUFF

Ouverture de la boutique pour vos cadeaux
Un achat responsable / un artisan heureux
Pour l'occasion Pop corn et jus de pommes chaud

**SAMEDI 17 DÉCEMBRE
DE 10H00 À 19H00**

A 2mn à pied, au Château de Charnizay de nombreux exposants

Le pineau Charnizay 37290

Renseignements 0247915050

Invités aux ateliers :

La G'art Monsieur Machin et Mme Truk
(décorations/upcycling)

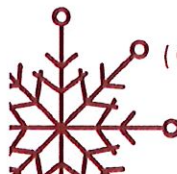
Mademoiselle Pique Vert

(Créatrice zéro déchet/création en tissu bio)

Les Vélos de Paulette

Aux Grandes Z'oreilles

(Savon au lait d'ânesse)



Bonjour à toutes et à tous !

Je serai à Charnizay, avec Le Comité
des Fêtes, le dimanche 18 décembre 2022
à partir de 19 heures derrière la mairie

Châtaignes et chamallows grillés,
vin chaud, jus de fruits, bonbons
et Bonne humeur !!!

À très bientôt
Le Père Noël



« L'arbre, symbole de vie et de croissance, surtout quand il donne lui-même naissance à des fruits »... un charme, un érable et un pommier ont été plantés, à l'école de Charnizay ce 9 décembre, pour symboliser les naissances de 2020-2021-2022.

Des étiquettes aux prénoms de Mélina, Tobias, Mewenn, Amalya, Pierre, Adèle, Rose, Loeizio, Ikar, Emma et Denitsa y ont été accrochées.



*Le maire, le conseil municipal
et les employés communaux
vous souhaitent de bonnes
fêtes de fin d'année.*



invitation

Serge GERVAIS et son Conseil municipal

vous convient à l'échange des vœux

Dimanche 15 janvier 2023 à 11 heures

à la salle de spectacles



*Des rêves à réaliser, du bonheur à chanter et de la gaieté pour fêter la belle mélodie des années !
Que ce petit air enchanté vous accompagne avec sérénité au rythme des saisons pour une toute nouvelle année.*